

ECOLE OUVERTE

HISTORIQUE

Organisée pour la première fois de façon expérimentale en juillet et août 1991 en Ile de France, l'opération "Ecole ouverte" a connu au fil des années une extension géographique puisqu'elle est désormais étendue à l'ensemble des académies

et une extension dans le temps puisque les établissements scolaires volontaires sont ouverts à cette activité durant l'ensemble des vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis en complément d'une période d'ouverture pendant les vacances d'été ou les petits congés.

LES ENJEUX

Cette opération s'adresse aux collèges et aux lycées. Elle est également ouverte aux écoles (en liaison avec le collège de secteur) pour développer les pratiques de pré accueil et faciliter l'intégration des futurs élèves de 6ème. Elle propose des activités à la fois éducatives et de loisirs à des jeunes des quartiers défavorisés. Elle s'inscrit dans

le projet pédagogique de l'établissement et a pour objectif de favoriser l'intégration, la socialisation et la réussite scolaire des jeunes. Une incitation forte est faite aux équipes pédagogiques de travailler autour des projets éducatifs et pédagogiques, en partenariat avec des animateurs et travailleurs sociaux du quartier.

PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

La participation à l'opération "Ecole ouverte" se fait sur la base du volontariat du chef d'établissement, des personnels d'encadrement -et

des jeunes- puisqu'elle demande aussi l'engagement de l'enfant sur une ou plusieurs semaines. Les assistants d'éducation sont affectés à cette mission sur des tâches d'animation et d'encadrement.

FINANCEMENTS

Le chef d'établissement est responsable du contenu, du déroulement et du financement de l'opération.

Dans chaque académie un établissement support assure la gestion financière et comptable de l'ensemble de l'opération.

Les crédits émanent des ministères de l'éducation nationale / de l'emploi et de la solidarité / du ministère délégué à la ville et du Fonds d'action sociale.

La répartition des crédits est décidée par une

commission nationale au vu des propositions des groupes de pilotage régionaux qui arrêtent la programmation au plus tard début mars.

Chaque établissement est informé du montant des crédits qui lui est destiné. L'exécution budgétaire et comptable des actions se déroulant dans les établissements réalisateurs, relève de l'ordonnateur et de l'agent comptable de l'établissement support ainsi que des régisseurs.

CRITERES D'ELIGIBILITE AUX PROGRAMMES

Sont concernés les établissements situés en REP et zones sensibles ou les établissements situés près de ces zones ou situés dans des communes qui connaissent des difficultés socio-économiques.

Une préférence est donnée à des actions développées dans le cadre d'un projet ; au cours de l'année sur deux périodes de vacances et d'une durée minimale de trois semaines pour les vacances d'été. Des dérogations peuvent être accordées aux établissements entrant pour la première fois dans l'action, aux établissements ayant changé de chefs d'établissements ou dans lesquels sont effectués des Week-ends pendant certaines périodes de l'année.

Pour l'établissement réalisateur, l'opération "Ecole ouverte" doit s'insérer dans la logique du projet d'établissement et avoir fait l'objet d'un acte du conseil d'administration.

ACTIONS REALISEES AU COLLEGE JACQUES PREVERT

1. JUILLET 2002 (Du 1 juillet au 13 juillet)

80 enfants du collège et des écoles primaires du secteur du collège sont venus pour participer à des activités pédagogiques, sportives, culturelles, sorties et visites de musées.

2. AVRIL 2003 (Durant 3 jours)

35 élèves de troisième sont venus au collège durant les vacances de printemps pour faire des révisions liées au Brevet des collèges

3. AVRIL 2004 (Durant 4 jours)

32 élèves de troisième sont venus au collège durant les vacances de printemps pour faire des révisions liées au Brevet des collèges

4. JUILLET 2004 (Durant 3 jours)

150 élèves de cm2 des écoles primaires du secteur sont venus pour vivre une journée au collège avant la rentrée des classes et pour partager un projet pédagogique avec des personnels de l'établissement et leurs professeurs des écoles.

5. En projet pour 2005-02-19

Avril

« révision Brevet »

Juillet

Liaison « Ecole Collège »

QUELQUES PRECISIONS

Qu'est ce que c'est ?

Un accueil pendant les vacances scolaires des jeunes collégiens ou des élèves des écoles primaires niveau cm2.

Qu'est ce que ce n'est pas ?

Une obligation, un centre aéré, une garderie

Qu'est ce qu'on y fait ?

1. De l'accompagnement scolaire (Permettre des innovations pédagogiques)
2. Des activités éducatives, citoyennes, sportives, manuelles, de secourisme, des sorties scolaires,

Et/ou les 2 à la fois

Ses objectifs ?

- Favoriser l'intégration scolaire des jeunes collégiens en donnant une autre image du collège
- Permettre des innovations pédagogiques.

Pour qui ?

Les élèves du Collège ou de CM2 (l'année dernière : 30 élèves de troisième étaient présents aux vacances d'avril, 6 classes de cm2 sont venues les 4 premiers jours de juillet)

Avec qui ?

- Le chef d'établissement et/ou son adjoint et/ou son gestionnaire représentants institutionnels
- Les assistants d'éducation
- Une équipe de volontaires : Professeurs, CPE, ATOS, professeur des écoles

Quand ?

- Quelques jours durant la période des vacances d'avril pour les élèves de 3^{ème} : « révisions brevet »
(Selon le projet des personnes volontaires)
- Les 6 premiers jours de juillet 2005 pour les élèves de cm2 : « journée découverte »
(Selon le projet des personnes volontaires)

Des points techniques

Pas de transport, ni de demi pension.

Un règlement de vie spécifique dans l'école ouverte.